

Comité de Massif des Alpes

Appel à projets **FORÊT FILIERE BOIS** 2007-2013



Circuit court

Bois énergie

Bois construction

Débardage par câble

Innovation

Territoires & Alpes

La stratégie forestière Alpine

La filière forêt bois est au coeur du schéma d'aménagement et de développement du massif des Alpes.



Rhône-Alpes



s'engagent de 2007 à 2013 dans la stratégie forestière alpine au travers de :

CIMA Convention interrégionale du Massif des Alpes

POIA Programme opérationnel interrégional des Alpes



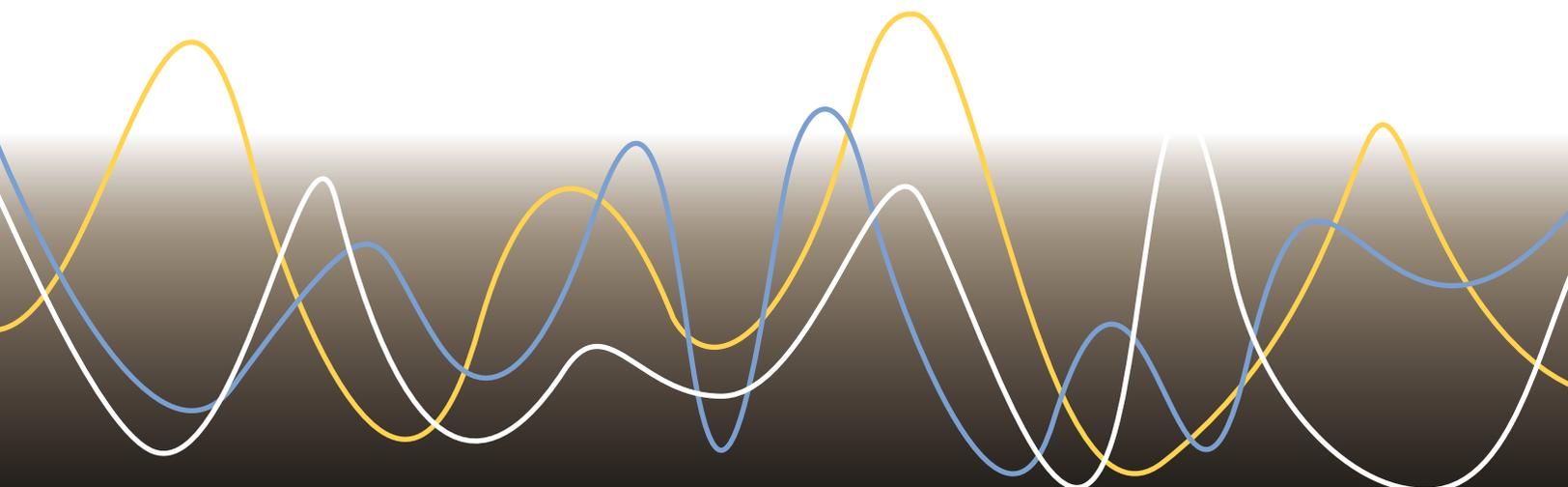
Les objectifs à horizon 2013

240 000 m³ de bois mobilisés sur 5 ans.

900 emplois directs créés par an en lien avec le bois.

12 000 TEP par an substitués par de la plaquette forestière.

60 000 m³ de plaquettes forestières produites
et distribuées annuellement sur le massif alpin.



Procédure de financement

Répartition des financements*

pour la période 2007 / 2013

Programme financier	CIMA (Soutien à la filière forestière)			POIA (Développer territorialement le Bois Energie en montagne)	TOTAL
	Financier /Action	Etat (crédits FNADT, Ministère et ADEME)	Région PACA	Région RA	
Débardage par câble	1,70	0,50			2,20
Bois de construction	1	0,80			1,80
Bois Energie	2,95	1,20			3,60
TOTAL	5,65	2,50	3,51	3,60	15,26

*en millions d'euros.

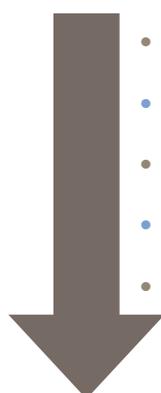
Répondre à l'appel à projets

Dans le cadre de cet appel à projets, le groupe forêt Filière Bois du Comité de Massif donne un avis consultatif sur les projets avant leur entrée en programmation.

Cette procédure permet :

- de valider la cohérence du projet avec les objectifs de la CIMA et du POIA
- aux porteurs de projets, d'améliorer le cas échéant leur projet avant le dépôt auprès des financeurs.

3 sessions de programmation en moyenne sont organisées par année.



- Dépôt du projet finalisé (Préfectures / Régions / ADEME)
- Comité de pré-programmation
- Amélioration du projet
- Comité de programmation
- Suivi du dossier par le porteur de projet (auprès des financeurs)

2 MOIS

(La durée est donnée à titre indicatif)

Quels projets sont financés ?

3 thèmes



Câble



Bois construction



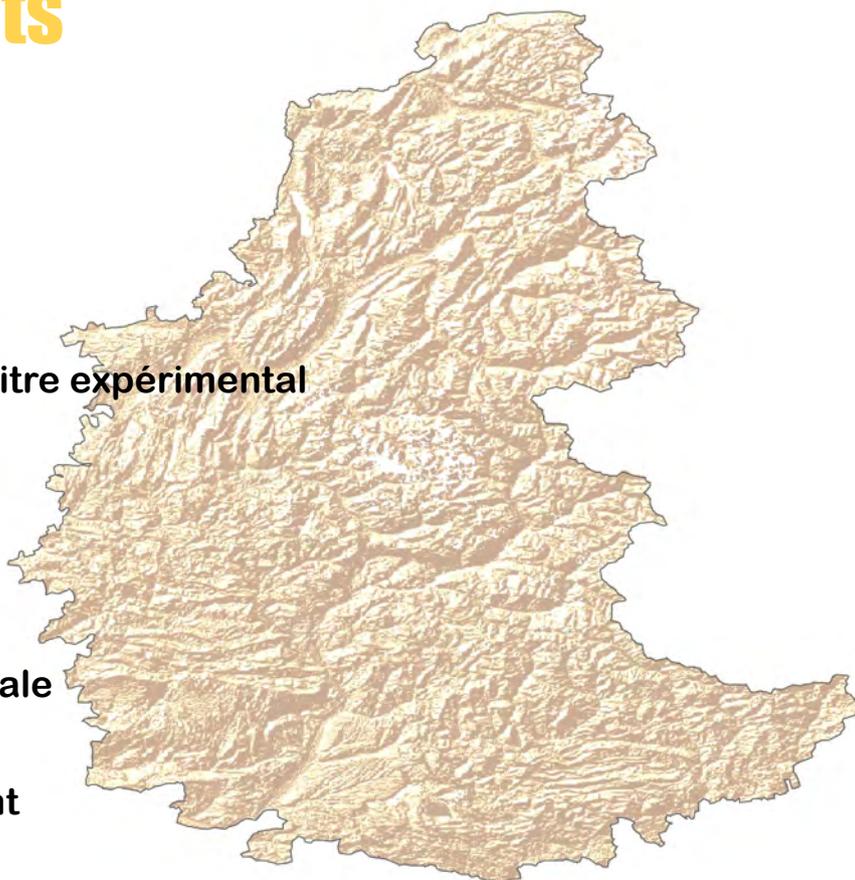
Bois énergie

Nature des projets

- Animation
- Etude
- Communication
- Formation
- Investissement à titre expérimental

Les critères

- Approche territoriale
- Dimension alpine
- Caractère innovant



Les bénéficiaires

Collectivités, EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale), entreprises privées, associations, coopératives...

A qui s'adresser ?

Le groupe de travail Forêt filière bois du Comité de Massif des Alpes suit la mise en oeuvre de cet appel à projets.

Son animation est confiée aux Communes forestières qui interviennent sur l'ensemble des Alpes dans le cadre du « Réseau Alpin de la forêt de Montagne » pour :

- accompagner les porteurs de projets dans le processus d'appel à projets ;
- suivre la mise en oeuvre des actions.



Communes forestières
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Pavillon du Roy René
Valabre - CD7
13120 Gardanne

Tél. 04 42 65 43 93

Communes forestières
Rhône-Alpes

Maison des Parcs et de la Montagne
256, Rue de la République
73000 Chambéry

Tél. 04 79 60 49 05

alpes@cofor.eu

<http://www.alpesboisforet.eu>



Crédits photographiques : Jérôme Bonnet / Communes forestières, M. Campero, Damien Carminati / EGA, Laurence Davin (2), David Devynck et Jessica Masson / Communes forestières.

Réalisation : Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes.
Octobre 2010.